

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 06 janvier 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Hélène MOREAU et M. Jean-Luc TALLEC, conseillers municipaux ;

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 15 Nbre de votants : 15

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260113 – 04 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de requalification et valorisation du centre bourg de Cahagnes.

Les travaux envisagés permettront d'assurer une sécurisation routière et des mobilités douces.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé au total à : 1 559 467,14€ décomposé comme suit :

Tranche ferme (objet de la demande) : 476 771,22€ H.T

Tranche optionnelle n °1 : 361 766,38€ H.T

Tranche optionnelle n ° 2 : 720 929,54€ H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

-DECIDE de réaliser les travaux de la tranche ferme pour un montant prévisionnel de 476 771,22 € H.T

-S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2026 et les inscrire au budget en section d'investissement,

-AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 16 janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU

